



COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de MOLSHEIM
Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2017

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, M. Francis VOEGEL, M. Francis FEGER, Mme Odile KUBAREK, Adjoints au Maire.

- Mme Pascale AMANN, M. Jean AUFDERBRUCK, M. Arsène HALTER, Mme Nadine HASSENFRAITZ, M. Christian HOFFBECK, M. François HOFFBECK, Mme Martine HOFFBECK, Mme Christine KRAUSHAR, M. Philippe POULAIN, Mme Corinne RINCKENBERGER, Mme Christine SCHREIBER, M. André ZIMMER.

Absents excusés :

- Mme Claudine MATTERN, ayant donné procuration à Mme Pascale AMANN,
- Mme Martine KRAUSS, Adjointe, ayant donné procuration à M. Serge HOFFBECK, Adjoint.

Date d'envoi de l'ordre du jour : 25.01.2017.

La séance débute à 19h30.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2016.
2. Présentation de l'orientation budgétaire 2017.
3. Transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) – loi ALUR.
4. Restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire : demande de subvention DETR 2017.
5. Restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire : demande de subvention.
6. Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public - demande de subvention DETR 2017.
7. Mise en accessibilité des bâtiments recevant du public - demande de subvention.
8. Projet de ravalement de façades du presbytère et de la salle paroissiale.
9. Demande de minoration du bail de chasse par la Société Civile de Chasse d'OTTROTT.
10. Indemnités du Conseiller Municipal Délégué référent technique Station Verte et chargé de communication entre la Commune et l'Office du Tourisme Intercommunal.

11. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} mars 2017.
12. Lotissement « Le Vignoble » - Acquisition de terrains par la Commune d'Ottrott – vente de la Foncière Hugues et Aurèle et SCI Zichmatten.
13. Divers – Informations.

N° 7940 - APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2016.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 8 décembre 2016 et émerge le registre en conséquence.

Le Maire sollicite les Conseillers Municipaux pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Lotissement « Le Vignoble » - Acquisition de terrains par la Commune d'Ottrott – vente de la Foncière Hugues et Aurèle et SCI Zichmatten.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à ajouter ce point à l'ordre du jour en position 12, ce qui repousse le point divers - informations en position 13.

N° 7941 - PRESENTATION DE L'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017.

M. Serge HOFFBECK, Adjoint, présente les grandes orientations budgétaires pour 2017 et les soumet à réflexion et à compléments éventuels aux conseillers municipaux :

Les projets d'investissements pour l'année 2017 :

- Restructuration et Rénovation thermique du bâtiment scolaire.
- Matériel voirie :
 - Poteaux pour les panneaux sentiers viticoles,
 - Sécurisation passage piétons (podotactile),
 - Panneau village allée Seebach.
- Travaux bâtiments :
 - Ravalement de façades du presbytère et de la salle paroissiale,
 - Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmé pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public).
- Terrain :
 - Rajout de conteneurs du sélect'Om sur le parking de l'école.
 - Mise en place de bennes enterrées au Eichwaeldel,
 - Abords du terrain de foot (filet pare-ballon terrain d'honneur),
 - Gloriette route de Barr.
- Voirie et réseaux :
 - Piste forestière de la parcelle 3,
 - Conduite électrique d'alimentation du château d'eau,
 - Remise à neuf des réseaux d'eau et voiries des rues Birkenfels et des Templiers,
 - Sécurisation Schliffweg (signalisation).
- Fleurissement :
 - Bacs de fleurissement,

- Bancs,
- Abri serre,
- Aménagement de la grotte de Lourdes.
- Eclairage public :
 - Rues des Templiers et Birkenfels.
 - Nouvelles décorations de Noël,
- Chemins ruraux :
 - Enrobés patte d'oie dans le prolongement de la rue du Vignoble,
- PLU :
 - Mise à jour PLU Clos des Délices,
- Démolition de la maison située 2 route de Boersch, à l'angle du carrefour du Rouge d'OTTROTT.

Leur avis permettra à Serge HOFFBECK, Adjoint, de préparer le Budget Primitif 2017.

N° 7942 - TRANSFERT DE COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLU) – LOI ALUR.

M. le Maire rappelle aux membres présents que l'article 136 de la loi N°2014-366 du 24/03/2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite loi ALUR, a instauré le transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes notamment, à l'issue d'un délai de 3 ans à partir de sa publication, soit le 27/03/2017.

Ainsi, la Communauté de Communes des Portes de Rosheim existant à la date de publication de la loi ALUR, et qui n'est pas compétente en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le deviendrait à compter du 27/03/2017. Toutefois, si dans les 3 mois précédant ce délai (c'est-à-dire entre le 26/12/2016 et le 26/03/2017), au moins 25% des communes, représentant 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

VU la loi ALUR N°2014-366 du 24 mars 2014 notamment son article 136 ;

CONSIDERANT la volonté de la Commune d'OTTROTT de conserver sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 7943 - RESTRUCTURATION ET RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017.

Monsieur le Maire et son Adjoint, Serge HOFFBECK, font part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant la restructuration et la rénovation thermique du bâtiment scolaire.

Le Cabinet BERGMANN et Associés (anciennement HEMMERLE-BERGMANN) est chargé de la Maîtrise d'œuvre de ce projet (délibération n° 7931 du 8 décembre 2016).

Le montant total des travaux est estimé, à date, à 1 800 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** l'opération de restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire,
- **ADOPTÉ** le montant estimatif des travaux de 1 800 000 € HT,
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget primitif 2017 Commune,
- **SOLLICITE** la subvention DETR 2017, attribuée par la Préfecture du Bas-Rhin, à hauteur de 40 % au titre de la construction, transformation, extension et rénovation de bâtiments scolaires et périscolaires,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la Commune.

N° 7944 - RESTRUCTURATION ET RENOVATION THERMIQUE DU BATIMENT SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Maire et son Adjoint, Serge HOFFBECK, font part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant la restructuration et la rénovation thermique du bâtiment scolaire.

Le Cabinet BERGMANN et Associés (anciennement HEMMERLE-BERGMANN) est chargé de la Maîtrise d'œuvre de ce projet (délibération n° 7931 du 8 décembre 2016).

Le montant total des travaux est estimé, à date, à 1 800 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** l'opération de restructuration et rénovation thermique du bâtiment scolaire,
- **ADOPTÉ** le montant estimatif des travaux de 1 800 000 € HT,
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget primitif 2017 Commune,
- **CHARGE** le Maire de transmettre le chiffrage de ce marché aux instances sollicitées en matière de subventions,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la Commune.

N° 7945 – MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017.

Monsieur Serge HOFFBECK, Adjoint, fait part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant les travaux 2017 nécessaires à la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public (Ad'Ap).

Le montant des travaux est estimé à :

- Travaux sanitaires effectués par une entreprise (Club house tennis et Maison omnisport) : **2 763,00 € HT** (soit 3 315,60 € TTC)
- Travaux de menuiserie effectués par une entreprise : **329,00 € HT** (soit 394,80 € TTC)

TOTAL : 3 092,00 € HT, soit 3 710,40 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOPTE** l'opération Ad'Ap 2017,
- **ADOPTE** le montant de **3 092,00 € HT** (soit 3 386,23 € TTC),
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget primitif 2017 Commune,
- **SOLLICITE** la subvention DETR 2017, attribuée par la Préfecture du Bas-Rhin, à hauteur de 40 % au titre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la Commune.

N° 7946 – MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC – DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur Serge HOFFBECK, Adjoint, fait part aux Conseillers Municipaux de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant les travaux 2017 nécessaires à la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public (Ad'Ap).

Le montant des travaux est estimé à :

- Travaux sanitaires effectués par une entreprise (Club house tennis et Maison omnisport) :
2 763,00 € HT (soit 3 315,60 € TTC)
 - Travaux de menuiserie effectués par une entreprise :
329,00 € HT (soit 394,80 € TTC)
- TOTAL : 3 092,00 € HT, soit 3 710,40 € TTC**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOPTE** l'opération Ad'Ap 2017,
- **ADOPTE** le montant de **3 092,00 € HT** (soit 3 386,23 € TTC),
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget primitif 2017 Commune.
- **CHARGE** le Maire de transmettre le chiffrage de ce marché aux instances sollicitées en matière de subventions,
- **PREND NOTE** que le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la Commune.

N° 7947 – PROJET DE RAVALEMENT DE FACADES DU PRESBYTERE ET DE LA SALLE PAROISSIALE.

M. Serge HOFFBECK, Adjoint, présente au Conseil Municipal trois devis de peinture pour le ravalement de façades du presbytère et de la salle paroissiale.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de 25 000 € de la part du Conseil de Fabrique.
Un débat s'en suit.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **PREND NOTE** de la réception des trois devis,
- **DECIDE** de devenir Maître d'ouvrage de l'opération,

- **DECIDE** de missionner l'entreprise « FISCHER » pour les travaux de peinture ravalement de façades du presbytère et de la salle paroissiale pour un montant total de 30 362,00 € HT, soit 36 434,40 € TTC,
- **SOLLICITE** le versement d'une subvention de 25 000 € de la part du Conseil de Fabrique d'OTTROTT, article 1328,
- **CHARGE** le Maire de prévoir les crédits nécessaires au prochain budget primitif 2017 Commune, article 2138.

N° 7948 – DEMANDE DE MINORATION DU BAIL DE CHASSE PAR LA SOCIETE CIVILE DE CHASSE D'OTTROTT.

M. le Maire évoque un courriel daté du 13 décembre 2016 de la Société Civile de Chasse d'OTTROTT, représentée par M. Vianney GOETTELMMANN, par rapport aux nuisances occasionnées en forêt.

Le locataire de la chasse souhaiterait obtenir une réduction de loyer annuel de la chasse pour la période 2017/2018.

Un débat s'en suit.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité, plus deux abstentions (Mme Pascale AMANN et M. Christian HOFFBECK),

- **PREND NOTE** de la demande de la Société Civile de chasse d'OTTROTT,
- **DECIDE** de ne pas donner suite à la requête de la Société Civile de Chasse d'OTTROTT.

N° 7949 – INDEMNITES DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE REFERENT STATION VERTE ET CHARGE DE COMMUNICATION ENTRE LA COMMUNE ET L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL.

Le poste de Conseiller Municipal délégué chargé du fonctionnement de l'Office du Tourisme et de la communication entre la Commune, l'Office du Tourisme et le Groupement Touristique du Mont Sainte-Odile a été créé par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2011 (n° 7386).

Dans le cadre de la Loi Notre, la création d'un Office du Tourisme Intercommunal (OTI) est nécessaire à compter du 6 février 2017. Aussi, le Conseiller Municipal Délégué est nommé à la fonction de référent technique station verte et chargé de communication entre la Commune et l'Office du Tourisme Intercommunal du Mont Sainte-Odile.

Le Conseiller Municipal Délégué bénéficie d'une indemnité spécifique (6 % de l'indice 1015) faisant partie de l'enveloppe des indemnités versées aux élus (Maire, Adjointes et Conseiller Municipal Délégué).

Après délibération et à la majorité, plus une abstention (M. Philippe POULAIN car Conseiller Municipal intéressé), le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de retenir, à effet du 1^{er} janvier 2017, le taux de 6 % de l'indice 1015 (soit 229,46 € brut) versé au Conseiller Municipal délégué nommé à la fonction de référent technique station verte chargé de communication entre la Commune et l'Office du Tourisme Intercommunal du Mont Sainte-Odile.

N° 7950 – CREATION D’UN EMPLOI PERMANENT D’ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET (35/35^{EME}) A COMPTEUR DU 1^{ER} MARS 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l’unanimité,

- **DECIDE** la création d’un emploi permanent d’adjoint technique à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} mars 2017.

Cet emploi permanent sera pourvu par un agent contractuel. Le contrat d’engagement sera établi sur le fondement de l’article 3-2 de la loi n° 84-53.

La durée de l’arrêté d’engagement est fixée à un an, renouvelable une fois.

N° 7951 – LOTISSEMENT « LE VIGNOLE » - ACQUISITION DE TERRAINS PAR LA COMMUNE D’OTTROTT – VENTE DE LA FONCIERE HUGUES AURELE ET SCI ZICHMATTEN.

Monsieur le Maire informe les conseillers présents que dans le cadre de l’aménagement du futur lotissement « le Vignoble », la Commune d’OTTROTT doit acquérir les espaces réservés nécessaires aux entrées, rues du Vignoble et des Champs, du lotissement.

Il précise que le prix d’achat des terrains a été fixé par le Service des Domaines à 7 500 € l’are.

M. le Maire localise les parcelles concernées :

N° Parcelle	NOM PROPRIETAIRE	Surface	Prix d’acquisition (7 500 €/are)
Section 07 – Parcelle 488	Foncière Hugues Aurèle	2,51 ares	18 825 €
Section 07 – Parcelle 59 H (64 m ²)	SCI Zichmatten	1,87 ares	14 025 €
Section 07 – Parcelle 58 F (57 m ²)			
Section 07 – Parcelle 58 E (66 m ²)			
TOTAL			32 850 €

Les frais de notaires seront à la charge de la Commune.

Suite à une différence de surface entre le projet de découpage du géomètre Archimède du 15.03.2016 et le PV d’arpentage daté du 06.06.2016 (réceptionné en mairie le 26.01.2017), une erreur de 0,01 are a été constatée. Aussi, une modification de la délibération du 17 mars 2016 (n° 7860) doit être effectuée.

Après délibération et à la majorité, M. Serge HOFFBECK (Conseiller Municipal intéressé) quittant la salle et ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** que :
 - ⇒ La Commune acquiert la parcelle 488 - section 07 de la Foncière Hugues et Aurèle, de 2,51 ares,
 - ⇒ La Commune acquiert les parcelles 59 H, 58 F et 58 E - section 07 de la SCI Zichmatten, de 1,87 ares,
- **AUTORISE** le Maire à prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif Commune 2017,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 7952 - DIVERS – INFORMATIONS.

a. Présentation du village école.

M. le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de village école qui sera mis en place dans le cadre du projet de réhabilitation et rénovation thermique du bâtiment scolaire.

b. Diaporama du jubilé du Sainte-Odile.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Jubilé 2020 de Sainte-Odile organisé dans le cadre du 1300^{ème} anniversaire de la mort de Ste-Odile.

c. Cochonnaille du 19.03.17 au Mont Sainte-Odile.

M. Francis FEGER, Adjoint, informe les conseillers municipaux que le dimanche 19 mars prochain est organisé le repas de la cochonnaille au Mont Ste-Odile.

d. Lotissement Le Vignoble.

Mme Martine HOFFBECK, Conseillère Municipale, souhaite des précisions concernant la vente des lots du lotissement « Le Vignoble ».

M. Francis VOEGEL, Adjoint, rend compte de l'avancée des travaux du lotissement.

e. Absorption/fusion de l'Office de Tourisme d'OTTROTT.

M. Philippe POULAIN, Président de l'Office de Tourisme d'OTTROTT, remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour avoir soutenu et encouragé l'Office de tourisme durant toutes ces années.

M. le Maire remercie également M. Philippe POULAIN, ainsi que tous les membres de l'Office, pour le travail effectué à l'OT d'OTTROTT en direction des membres adhérents.

La séance prend fin à 22h30.

*Procès-verbal des délibérations certifié
exécutoire*

- Transmis à la Sous-préfecture le 07.02.2017

- Publié ou notifié le 07.02.2017

Document certifié conforme

OTTROTT, le 07.02.2017

Le Maire,